## Ordonnance de l'Assemblée fédérale relative aux postes de juge près le Tribunal administratif fédéral

projet

(Ordonnance sur les postes de juges)

## Modification du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le rapport de la Commission des affaires juridiques du Conseil national du [date décision de la commission]<sup>1</sup>,

vu l'avis du Conseil fédéral du [date]<sup>2</sup>,

arrête:

I

L'ordonnance sur les postes de juge du 17 juin 2005<sup>3</sup> est modifiée comme suit:

## Art. 1 Postes de juge

Le Tribunal administratif fédéral comprend au plus 68 postes de juge.

II

La présente modification entre en vigueur le ... [le premier jour du mois qui suit le vote final].

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> FF **2012** ...

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> FF **2012** ...

<sup>3</sup> RS 173.321